Waraa
— LES VAINQUEURS —

Drame à Chicago

Le gouvernement suit l'affaire de près P.2



District autonome du Grand Lomé

L'INSEED réalise une étude sur la collecte des déchets ménagers P.6

Faure Gnassingbé au sommet d'Oyo



La diplomatie au service de la paix dans les Grands Lacs P.5

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N° 0587 du 26 Novembre 2026 - Prix : 250 F CFA



Politique économique

La Caisse des dépôts obtient le feu vert des députés P.3

Libération des emprises des voies publiques

15 janvier 2027, nouvelle date butoir

Le délai de libération des emprises des voies publiques dans le Grand Lomé est repoussé au 15 janvier 2027. Le comité ad hoc chargé de lutter contre l'occupation anarchique du domaine public accorde ainsi un délai supplémentaire aux occupants concernés, initialement sommés de libérer les espaces au plus tard le 20 novembre 2026.

Dans un communiqué, le comité précise qu'« un ultime délai de tolérance est accordé aux occupants jusqu'au



15 janvier 2027, pour procéder, par leurs propres moyens, au dégagement des installations irrégulières ». Cette décision intervient après les préoccupations et plaidoyers exprimés par les occupants face au délai initial fixé dans un communiqué du 3 novembre dernier. Elle s'inscrit dans la dynamique d'assainissement urbain engagée par les autorités pour améliorer la circulation et le cadre de vie dans le Grand Lomé.

Malgré les opérations de désencombrement menées en février 2023, les occupations irrégulières du domaine public ont persisté, conduisant les autorités à relancer les mesures de dégagement.Toutefois, ce délai supplémentaire ne concerne pas les occupations des trottoirs. Le comité maintient leur libération immédiate, soulignant que ces installations obligent les piétons à emprunter la chaussée, les exposants ainsi à des risques d'accidents. Le comité rappelle que les trottoirs et les emprises des voies publiques sont des espaces communs destinés à tous. Il invite les occupants à se conformer aux dispositions annoncées et les populations à soutenir les efforts visant à rendre le Grand Lomé plus accessible, sécurisé et agréable.

WARAA

Drame à Chicago

Le gouvernement suit l'affaire de près

Bintou SALAMI, une ressortissante togolaise a été froidement abattue dans la nuit du 18 novembre 2026, dans le quartier de Rogers Park, à Chicago, aux États-Unis. L'ambassade du Togo aux États-Unis, basée à Washington, a exprimé sa consternation face à ce drame et assuré la famille de la victime de son soutien.

Selon le communiqué de l'ambassade, le meurtre s'est produit à l'adresse 1414 West Chase, à Chicago, alors que la victime rentrait de



son travail. Les circonstances exactes du drame restent encore àélucider. Mais les premiers éléments de l'enquête de la police de Chicago indiquent qu'une première fusillade aurait eu lieu à l'angle des rues Belmont et Lakeshore Drive, au cours de laquelle un homme aurait été blessé par balle et son scooter volé. Le suspect, identifié comme Emanuel Jeremiah MORALES, né le 12 septembre 2007, se serait ensuite rendu dans le quartier de Rogers Park, où il aurait abattu le ressortissant togolais. Après les faits, le suspect aurait mis fin à ses jours en sautant par-dessus un tourniquet dans un garage ferroviaire voisin. La police de Chicago estime que les éléments recueillis permettent d'établir un lien entre les deux fusillades, qui auraient été commises avec la même arme et par le même auteur.

Face à cette tragédie, l'ambassade du Togo exprime sa solidarité à la famille endeuillée et à la diaspora togolaise de Chicago. Elle indique également rester disponible pour accompagner les proches de la victime dans les démarches liées à l'enquête et aux formalités funéraires.

La Rédaction

WARAA
Les Vainqueurs
Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57
SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA
REDACTION
EZI Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu
INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA
IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	**22-21-25-01**
CHU Campus :	**22-25-77-68**
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Politique économique

La Caisse des dépôts obtient le feu vert des députés

L'Assemblée nationale togolaise a franchi une étape importante dans le renforcement du financement du développement. Réunis en séance plénière le mardi 24 novembre 2026, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le texte a recueilli 98 voix pour, une contre et deux abstentions.





La séance, qui s'est tenue au Palais de l'Assemblée nationale sous la présidence de Professeur Komi Selom Klassou, a connu la participation du ministre de l'Économie et des Finances, Essowè Georges Barcola, ainsi que du ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara.

Un nouvel instrument au service du financement national.

La création de la Caisse des dépôts et consignations marque une avancée majeure dans la modernisation de l'architecture financière du Togo. Cette institution publique à caractère spécial, dotée de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière, sera placée sous la tutelle du ministère chargé des Finances.

Sa principale vocation sera de collecter, recevoir, conserver et gérer les ressources financières publiques et privées mises à sa disposition. Il s'agit notamment des dépôts et consignations administratifs et judiciaires, des cautionnements ainsi que des fonds provenant des comptes dormants et en déshérence.

Ces ressources feront l'objet de placements sécurisés et rentables, avec pour objectif de contribuer au financement des projets structurants et des politiques publiques. La CDC ambitionne ainsi de renforcer la capacité du pays à mobiliser ses ressources internes pour soutenir son développement à long terme.

Le logement, la santé et les énergies renouvelables dans le viseur

À travers cette réforme, le gouvernement entend faire de la CDC un véritable levier de financement des investissements à fort impact économique et social. Plusieurs secteurs prioritaires sont concernés, notamment le logement so-

Suite à la p 5

Togo-Chine

Komi Selom Klassou et l'ambassadrice Wang Min relancent la coopération parlementaire

Le renforcement des relations entre le Togo et la Chine était au cœur d'une audience accordée, lundi 23 novembre 2026, par le président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, à l'ambassadrice de la République populaire de Chine au Togo, Mme Wang Min.

Cette rencontre diplomatique intervient dans le prolongement de la récente visite officielle en Chine du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a permis de donner une nouvelle impulsion aux relations entre Lomé et Pékin."

À l'issue de l'entretien, la diplomate chinoise a salué la qualité des échanges et les avancées enregistrées dans le cadre de la coopération bilatérale. Elle a notamment évoqué les rencontres entre le Président du Conseil togolais et les plus hautes autorités chinoises, dont le président Xi Jinping, le Premier ministre ainsi que le président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine.

Selon Mme Wang Min, ces échanges, placés sous le signe de l'amitié et de la franchise, ont contribué à consolider la confiance mutuelle entre les deux pays et à ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat.

La coopération parlementaire a également occupé une place importante dans les discussions. À cet effet, l'ambassadrice a révélé que le président de l'Assemblée nationale togolaise avait été invité à effectuer une visite en Chine.



Une initiative destinée à intensifier les relations entre les deux institutions législatives et à favoriser les échanges d'expériences entre parlementaires.

«Nous allons travailler à promouvoir les échanges et la coopération amicaux entre les parlementaires et entre les peuples togolais et chinois », a déclaré Mme Wang Min, réaffirmant la volonté de Pékin de concrétiser les engagements pris lors de la visite du Président du Conseil.

Revenant sur les retombées de ce déplacement en Chine, la diplomate a particulièrement mis en avant l'élévation des relations entre les deux pays au rang de communauté d'avenir partagé Chine-Togo pour une nouvelle ère, ainsi que la signature de treize accords sectoriels.

Pour elle, ces engagements illustrent la confiance politique entre Lomé et Pékin et ouvrent une nouvelle étape dans la diversification et l'approfondissement de leur coopération.

Cette audience entre le président de l'Assemblée nationale et la représentante diplomatique chinoise traduit ainsi la volonté des deux pays de donner une nouvelle dimension à leur partenariat. Au-delà des relations entre les gouvernements, le rapprochement des institutions parlementaires apparaît désormais comme un autre axe de coopération, avec pour ambition de renforcer les liens d'amitié et les échanges entre les peuples togolais et chinois.

Michel Tchadja

Lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest

Le RINLCAO mise sur une collaboration renforcée

Réunis dans la capitale togolaise les 24 et 25 novembre 2026 à Lomé, à l'occasion de la 8e Assemblée générale annuelle du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO), les dirigeants des agences anticorruption de la sous-région ont jeté les bases d'une riposte commune. Au cœur des échanges : le décloisonnement de l'entraide judiciaire et l'accélération du recouvrement des avoirs détournés.



Face à des réseaux de fraudeurs qui ignorent les frontières, la réponse isolée des États a montré ses limites. C'est le constat sans appel qui a guidé l'ouverture des travaux de cette Assemblée générale.Organisée par la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), la rencontre a pour thème: « Unis pour l'intégrité : renforcer la coopération régionale et l'action collective contre la corruption en Afrique de l'Ouest». Ces assises rassemblent les responsables des organes anticorruption de l'espace CEDEAO, des partenaires techniques ainsi que des acteurs de la société civile.

Briser le bouclier de la souveraineté

Présidant la cérémonie d'ouverture au nom du Président du Conseil, le ministre togolais de l'Économie et de la Veille stratégique, Padanam Patoki a dressé un diagnostic lucide du fléau, rappelant que « la corruption demeure l'un des principaux obstacles à la bonne gouvernance, au développement durable et à la consolidation de l'État de droit ».

Face aux attentes pressantes, des citoyens qui réclament des comptes, le ministre a appelé à dépasser la fragmentation des efforts nationaux. Il a notamment martelé que le principe de souveraineté nationale ne saurait servir d'alibi à l'impunité : « La souveraineté des États, principe fondamental de l'ordre international, ne doit pas être un obstacle à la coopération, ni à plus forte raison, un bouclier pour les pilleurs de deniers publics. Nous devons intensifier le partage de renseignements, simplifier et accélérer les procédures d'extradition et de recouvrement des avoirs illicitement acquis et détournés vers des juridictions étrangères. L'argent détourné doit impérativement retourner aux populations qui en ont été privées », a-t-il exigé.

Pour rendre cette lutte opérationnelle, le représentant du gouvernement togolais a tracé trois axes prioritaires : le décloisonnement de l'entraide judiciaire, l'adoption d'innovations technologiques couplée à une réelle protection des lanceurs d'alerte, ainsi que le renforcement de l'indépendance des agences nationales.

Une vision partagée face aux nouvelles menaces

Le président de la HAPLUCIA et secrétaire général du RINLCAO, Kimelabalou Aba, a insisté sur la nécessité de faire de l'intégrité un levier de développement concret. Selon lui, aucune institution nationale ne peut prétendre vaincre seule la criminalité économique.

« L'efficacité d'une institution ne repose pas uniquement sur ses textes fondateurs, ses prérogatives ou les moyens dont elle dispose. Elle dépend aussi de la vision de ses dirigeants, de leur capacité à fixer un cap clair, à mobiliser leurs équipes, à promouvoir une culture d'intégrité et à adapter leurs méthodes aux nouvelles formes de criminalité économique et financière », a souligné M. Aba devant les délégués.

Le secrétaire général du réseau a également exhorté les participants à tirer pleinement parti de ce cadre de concertation pour harmoniser leurs pratiques : « Les travaux de la présente assemblée générale devront nous permettre de partager nos expériences, d'examiner les difficultés rencontrées et d'identifier les bonnes pratiques pour améliorer nos performances ».

Des protocoles à l'épreuve du terrain

Au-delà des déclarations d'intention, les travaux de Lomé s'attaquent aux défis les plus actuels. Les délégués planchent notamment sur le passage « du protocole à la pratique » afin d'assurer une application effective du Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption. Les échanges abordent également les mutations technologiques du crime, en particulier le phénomène croissant de la cybercriminalité et des centres d'arnaques transnationaux qui exploitent les vulnérabilités institutionnelles.

À l'issue de cette rencontre, qui comprend une session à huis clos dédiée à la gouvernance interne du réseau, le RINLCAO entend adopter une feuille de route opérationnelle. L'enjeu est désormais de transformer ces engagements diplomatiques en enquêtes conjointes et en restitutions tangibles de fonds publics au profit des populations ouest-africaines.

Céline S.

Port de Lomé-PIA

Le projet de liaison ferroviaire pour 2027

Le Togo envisage de lancer en 2027 le projet de liaison ferroviaire entre le Port autonome de Lomé et la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Cette infrastructure ambitionne de fluidifier le transport des marchandises, de réduire la circulation des camions et de renforcer la compétitivité du corridor logistique togolais.

La future ligne ferroviaire devrait relier deux pôles stratégiques de la chaîne logistique nationale. D'un côté, le Port autonome de Lomé, principal point d'entrée et de sortie des marchandises ; de l'autre, la PIA, qui dispose d'infrastructures dédiées au stockage, à la manutention et au traitement des cargaisons.À travers ce projet, les autorités entendent promouvoir le transport ferroviaire comme une alternative au transport routier, notamment pour l'acheminement des conteneurs entre le port et la plateforme industrielle.



L'objectif est de fluidifier les opérations logistiques, de limiter les mouvements de camions et d'améliorer l'efficacité du transport de marchandises.

Selon le budget-programme 2027-2029 du ministère chargé des Transports, consulté par

Suite à la p 6

Waraa
LES VAINQUEURS

Faure Gnassingbé au sommet d'Oyo

La diplomatie au service de la paix dans les Grands Lacs

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, poursuit son engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique. Médiateur désigné de l'Union africaine dans la crise des Grands Lacs, il a participé, le 22 novembre 2026, à un sommet quadripartite organiséà Oyo, au Congo, à l'initiative du président Denis Sassou N'Guesso.La rencontre a réuni les dirigeants du Togo, du Congo, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Kenya, autour des enjeux de paix, de sécurité, de solidarité et de coopération régionale.



Faure Essozimna Gnassingbé, Denis Sassou N'Guesso, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et William Samoei Ruto ont passé en revue la situation géopolitique du continent, marquée par plusieurs crises sécuritaires et tensions diplomatiques. Les échanges ont également porté sur les relations entre le Kenya et la RDC, avec un accent sur le renforcement de la confiance mutuelle, de la coopération et de la solidarité entre les deux pays. Les dirigeants togolais et congolais ont, pour leur part, réaffirmé leur attachement à la souveraineté des États, au bon voisinage et au règlement pacifique des différends. Ils ont plaidé pour le recours privilégié aux voies diplomatiques et le renforcement des mécanismes régionaux de coopération, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

Cette concertation entend favoriser une approche commune face aux défis sécuritaires de la région et contribuer à une paix durable dans les Grands Lacs. Les questions humanitaires ont également été abordées, avec un appel à renforcer la coopération entre États africains dans la lutte contre la maladie à virus Ebola.À l'issue des échanges, Faure Gnassingbé et Denis Sassou N'Guesso ont réitéré leur volonté de traduire concrètement les engagements pris lors de ce sommet. Félix-Antoine Tshisekedi et William Samoei Ruto ont, de leur côté, salué les efforts de leurs homologues togolais et congolais en faveur du dialogue, de la paix et de la fraternité entre les nations africaines.

Le sommet d'Oyo s'inscrit ainsi dans une dynamique de concertation diplomatique visant à promouvoir des solutions africaines aux crises du continent, notamment dans la région des Grands Lacs.

Jack NUKUNU

Politique économique

La Caisse des dépôts obtient le feu vert des députés

Suite de la p 3

cial, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et les énergies renouvelables.

L'institution pourra également apporter un accompagnement aux entreprises confrontées à des périodes de ralentissement économique. Elle devra toutefois intervenir en complémentarité avec les établissements financiers existants, sans se substituer à eux ni entrer en concurrence avec leurs activités.

UNIR défend une meilleure valorisation des ressources nationales

Prenant la parole au nom de son groupe parlementaire, le président du groupe Union pour la République (UNIR), l'honorable Aklesso Atcholi, a justifié la création de cette institution par la nécessité de mieux sécuriser les ressources confiées aux institutions, d'en garantir la traçabilité et de les valoriser dans le strict respect des droits de leurs propriétaires.

Il a également souligné l'importance de renforcer les capacités nationales de financement dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources financières, les contraintes d'accès aux marchés de capitaux et l'accroissement des besoins en investissements.

Pour le parlementaire, la mobilisation des ressources internes ne traduit pas un désengagement des partenaires extérieurs, mais constitue plutôt un moyen de compléter les partenariats internationaux par une gestion plus efficace et responsable des ressources nationales.

Le gouvernement salue une réforme stratégique

Au nom du gouvernement, le ministre de l'Économie et des Finances, Essowè Georges Barcola, a exprimé sa reconnaissance aux députés pour leur soutien à ce projet de loi. Il a rappelé que la création de la CDC s'inscrit dans la stratégie nationale de mobilisation des ressources internes et de consolidation des mécanismes de financement du développement économique et social.

De son côté, le président de l'Assemblée nationale, Komi Selom Klassou, a salué l'adoption d'un texte qui pose les bases d'une institution de confiance au service du développement national. Il a insisté sur la nécessité de garantir la transparence dans la gestion des ressources collectées et leur orientation vers les priorités nationales.

Il a par ailleurs salué l'initiative du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, visant à doter le Togo d'un instrument stratégique capable de renforcer la mobilisation et la valorisation des ressources financières nationales.

La crédibilité, condition essentielle de réussite

Au-delà de son adoption parlementaire, la mise en place effective de la Caisse des dépôts et consignations constituera désormais un enjeu majeur. Sa réussite dépendra notamment de la rigueur de sa gouvernance, de la transparence de ses opérations et de sa crédibilité auprès des acteurs économiques et financiers.

Avec cette réforme, le Togo entend se doter d'un nouvel outil de financement à long terme, susceptible de réduire sa dépendance aux financements extérieurs et d'accroître sa capacité à soutenir les investissements structurants.

La création de la CDC ouvre ainsi une nouvelle perspective dans la stratégie de financement du développement national, avec l'ambition de transformer les ressources financières disponibles en véritables moteurs de croissance économique et de progrès social.

Michel Tchadja

District autonome du Grand Lomé

L'INSEED réalise une étude sur la collecte des déchets ménagers

Le District autonome du Grand Lomé (DAGL) annonce une étude sur le service de collecte des déchets ménagers et assimilés dans les treize communes du Grand Lomé. L'opération, réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), se déroulera du 21 novembre au 7 décembre 2026.



Durant cette période, des agents enquêteurs sillonneront les différents quartiers des treize communes afin de collecter des données sur le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers. Ils seront identifiables grâce aux badges qu'ils porteront.À travers cette initiative, le DAGL entend disposer de données sur le service de collecte des déchets ménagers et assimilés dans le Grand Lomé.

Le gouverneur du District autonome du Grand Lomé, Zouréhatou Kassah-Traoré, invite les populations ainsi que les acteurs concernés à réserver un bon accueil aux agents et à faciliter le bon déroulement de leur mission.

WARAA

Port de Lomé-PIA

Le projet de liaison ferroviaire pour 2027

Suite de la p 4

Togo First, le démarrage du projet est prévu pour 2027. Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'amélioration des services logistiques et de transport (PASLT), soutenu par un financement de 200 millions de dollars du Groupe de la Banque mondiale.La réalisation de cette liaison pourrait également constituer un atout pour les entreprises implantées sur la PIA, en facilitant l'acheminement des matières premières et l'expédition des produits finis. Elle pourrait, par ailleurs, renforcer le transit des marchandises vers les pays de l'hinterland, notamment le Burkina Faso, le Niger et le Mali.

Toutefois, les contours du projet restent à préciser. Le tracé, le coût des travaux, les modalités de financement et d'exploitation ainsi que les volumes de fret à transporter ne sont pas encore connus. L'inscription du projet dans la programmation budgétaire de 2027 ne vaut pas attribution du marché, dont le processus devrait être précisé ultérieurement.

WARAA



SAVOIR NEWS
La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net
L'INFO en continu 24H/24
Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23
E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

PHARMACIES DE GARDE
Du 23 AU 30 NOVEMBRE 2026

PHARMACIE AKOFA	22 21 00 97	Av. Maman N' Danida Amoutivé
PHARMACIE BON PASTEUR	2221 13 67	44 Av. de la libération, en face de Brother Home
PHARMACIE DES APOTRES	70 45 38 05	49, Bd Moboutou Sese Seko, Akodéssséwa, non loin du Centre de Formation CAMA
PHARMACIE ECLAIR	96 80 09 06	Rue Avenou, Bè Ahligo, dans le prolongement du Marché de Ahligo
PHARMACIE ESPERANCE	22 21 01 28	Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékonakpoè (Rue Adjololo)
PHARMACIE AVE MARIA	22 22 33 01	Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes) près du CHU Tokoin
PHARMACIE GBOSSIME	22 22 50 50	376, Boulevard de la Kara 08 B.P.: 80859 Lomé-TOGO
PHARMACIE KLOKPE	96 80 10 03	Derrière la Foire Togo 2000
PHARMACIE PROVIDENCE	91 14 88 88	Bd. Jean Paul 11
PHARMACIE UNIVERS-SANTE CHU-CAMPUS	22 61 43	Bd. GNASSINGBE Eyadéma, Cité OUA face à l'entrée du
PHARMACIE AEROPORT	22 26 21 22	Rte de l'Aéroport SITO
PHARMACIE INTERNATIONALE Haho	22 26 89 94	Sise Marché de Hédzranawoé "Assiyéyé", Boulevard du
PHARMACIE DES LILAS longé	96 16 55 89	123HDN, 07 Route de Kégué Boulevard Jean Paul 11 pro-
PHARMACIE CHRIST-ROI	22 27 46 66	Kagomé
PHARMACIE MAËLYS	22 27 60 19	1688, Bd Malfakassa - Kpota en Face de NETADI
PHARMACIE MISERICORDE	96 80 09 45	BE-KPOTA à 300M de NISSAN, A côté de la Station MRS
PHARMACIE DE LA CITE	22 25 01 25	Boulevard du 30 Août - BP 8461 - LOME - TOGO
PHARMACIE EPIPHANIA	70 40 10 52	Rue de La Pam a, Carrefour AGBEMADON, ADIDOGOME
PHARMACIE BESDA - TOGO	22 51 05 29	Route de Kpalimé , Adidogomé Aménopé 04 BP : 604 Lomé
PHARMACIE CONSEIL	93 10 92 92	Carrefour du CEG Sagbado Logoté
PHARMACIE DODJI	70 29 16 77	Sé bé Akato, immeuble Akato la e non loin de l'E lise Catholique d'Akato
PHARMACIE POINT E de la pharmacie Djidjolé	22 51 91 71	506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjolé dans le von
PHARMACIE VERTE	22 25 03 26	Face Ecole du Parti Klikamé
PHARMACIE DELALI et le marché de Cacavéli	93 64 53 72	En face de l'hôpital de Cacavéli à 100 m entre la Cour d'Appel
PHARMACIE NATION	22 25 99 65	Face ancien Marché TOTSI
PHARMACIE LAUS DEO	22 25 15 05	Rte de Léo 2000, face Clinique Besthesda- quartier Adidoadin
PHARMACIE VITAFLORE	70 40 22 86	Agoé Vakpossito à 100 m de la station Shell Agoé Vakpossito
PHARMACIE MAINA du Carrefour Y	70 43 65 34	Quartier AVEDJI, non loin de Hôpital Source de Vie, à 500m
PHARMACIE ADOUNI	70 39 39 39	Vakpossito-Logokomé, près du carrefour AISED
PHARMACIE IRIS	91 68 48 04	Amadahomé, Imm. Havon, A 500m de la station CAP, Rue 50 m à coté des Casses Auto
PHARMACIE NABINE	93 36 26 26	Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau)
PHARMACIE ADONAÏ	22 50 04 05	Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé
PHARMACIE SALA HOUBEIDA	91 91 1535	Agoè Kelegougan (Koffi Panou, Carrefour O' queens)
PHARMACIE TAKOE	91 55 18 04	Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)
PHARMACIE ZONGO Sanol To bléko	70 49 96 55	Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station
PHARMACIE AMEN	90 88 55 88	Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi
PHARMACIE DENIS	93 08 46 40	AGOE Kové, Carrefour Kpogli
PHARMACIE ABRAHAM	22 50 10 00	AGOE - Logopé Kossigan
PHARMACIE EXCELLENCE	22 50 24 47	AGOE Démakpoé Voie CEDEAO
PHARMACIE VITAS	22 25 63 43	Située à Agoé Assiyé é du côté ouest
PHARMACIE SANGUERA	70 42 80 80	Près du lycée Sanguera
PHARMACIE SAG'BIBA	91 83 87 83	AGOE-Nanegbe à côté de la station T-Oil
PHARMACIE LA SHEKINAH	93 33 92 05	AGOE-NYIVE Qt Atiomé carrefour Amadenta
PHARMACIE NELLY'S	92 01 11 oo	Klémé Agokpanou, non loin du château d'eau, sur la voie de Ségbé à Sanguéra
PHARMACIE OBSERVANCE	22 50 48 60	SOGBOSSITO, en face de la station Total Energies à Côté du Camp BIR
PHARMACIE M'BA	70 27 81 81	Agoè-Légbassito. Route de Mission Tové, 300 mètres après le marché de Légbassito
PHARMACIE TRIOMPHE kpala	93 25 80 36	Quartier Bokpokor, Route contournement, 300 m de carrefour
PHARMACIE VERONIQUE D'Avépozo	?92 03 40 40	Avépozo en face de l'école nationale de gendarmerie
PHARMACIE LE DESTIN	70411541	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida
PHARMACIE SAINT PIO plexe scolaire Le Bon Samaritain	93 40 40 40	KLOBATEME, non loin du CMS Klobatémé et près du com-
PHARMACIE LA PATIENCE	70 05 23 39	DJAGBLE, A 300 mètres du CMS (Ayoklété)

CAN 2025

Le TAS confirme la victoire du Sénégal

Définitivement, le Sénégal est consacré champion d'Afrique 2025. Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rendu, ce mardi 24 novembre, une décision favorable à la Fédération sénégalaise de football (FSF), annulant le verdict du jury d'appel de la Confédération africaine de football (CAF) qui avait retiré le titre aux Lions de la Teranga, deux mois après leur victoire sur le terrain.



Dix mois après la finale disputée à Rabat, le Sénégal retrouve officiellement son trophée. Dans sa décision rendue à Lausanne, le TAS a annulé la décision du jury d'appel de la CAF et rétabli celle du jury disciplinaire, confirmant ainsi le résultat de la finale remportée par le Sénégal sur le score de 1-0.« Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a admis l'appel de la Fédération Sénégalaise de Football (FSF) contre la Confédération Africaine de Football (CAF) et la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) concernant la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025 (CAN 2025). La décision prise par le Jury d'Appel de la CAF est annulée et celle du Jury Disciplinaire de la CAF est rétablie. Par conséquent, le résultat acquis à l'issue de la finale de la CAN 2025 est confirmé (1-0 pour le Sénégal) », indique le résumé de la décision du TAS destiné aux médias.

L'arbitre n'a commis aucune erreur de droit

Pour justifier sa décision, la formation arbitrale estime que la reprise du match après son interruption relevait de la seule appréciation de l'arbitre. Elle considère que celui-ci avait jugé les conditions réunies pour poursuivre la rencontre, les deux équipes étant revenues sur la pelouse et ayant manifesté leur volonté de reprendre le jeu.« Après avoir examiné les arguments soulevés par les Parties, la Formation Arbitrale a estimé que la décision de l'arbitre de reprendre le match ou de l'arrêter définitivement était une décision qui relevait de sa seule appréciation. En sifflant la reprise du jeu, l'arbitre a considéré que les conditions pour reprendre le match étaient remplies : les deux équipes étaient à nouveau présentes sur le terrain et avaient toutes deux manifesté leur volonté de reprendre le match », souligne le TAS.

L'instance arbitrale estime également que les articles 82 et 84 du règlement de la CAN, invoqués pour sanctionner le Sénégal, ne sont pas applicables dans cette affaire.« Aux yeux de la Formation arbitrale, il ne fait donc pas de doute que les effets de la décision de l'arbitre étaient limités au terrain de jeu. À ce titre, la Formation est d'avis qu'il convient de considérer la décision de l'arbitre comme relevant de la doctrine du field of play. Les articles 82 et 84 des Règlements de la CAN étant uniquement destinés à déterminer l'issue d'un match lorsque le comportement d'une équipe conduit l'arbitre à constater l'arrêt définitif de la partie, ils ne sont pas applicables dans cette affaire. En conclusion, la Formation arbitrale estime que l'arbitre n'a commis aucune erreur de droit », précise le résumé de la sentence.

Une deuxième victoire pour les Lions de la Teranga

Cette affaire remonte au 18 janvier 2026, lorsque le Sénégal avait remporté la finale de la CAN face au Maroc (1-0), après prolongation, dans une rencontre particulièrement tendue. Dans les dernières minutes du temps réglementaire, plusieurs joueurs sénégalais avaient quitté la pelouse pour protester contre un penalty accordé aux Marocains. Ils avaient regagné le terrain près de quinze minutes plus tard. Le penalty tiré par Brahim Diaz avait finalement été manqué, avant que les Lions ne décrochent le trophée.

Mais le 17 mars, à la suite d'une plainte marocaine, le jury d'appel de la CAF avait déclaré le Sénégal forfait et attribué une victoire 3-0 au Maroc, en s'appuyant sur les articles 82 et 84 du règlement de la compétition. Contestant ce verdict, la Fédération sénégalaise de football avait dénoncé« le braquage administratif le plus grossier de l'histoire de notre sport », avant de saisir le TAS. Le 8 octobre dernier, les différentes parties avaient été entendues pendant plus de cinq heures à Lausanne.Avec cette décision du TAS, le Sénégal est rétabli dans ses droits et officiellement confirmé champion d'Afrique 2025. Après avoir remporté la bataille sur la pelouse de Rabat, les Lions de la Teranga viennent de gagner une seconde bataille, cette fois devant la justice sportive. Une double victoire qui leur permet de conserver leur couronne continentale et leur deuxième étoile.

Le Maroc annonce un recours

Quelques heures avant le prononcé de la décision, la Fédération royale marocaine de football (FRMF) avait adressé un courrier au TAS, dénonçant un incident présumé impliquant l'un des juges arbitres et le président de la Fédération sénégalaise de football, Abdoulaye Fall.

En réponse, le TAS a indiqué que « la commission responsable de ces demandes de récusation a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments à ce stade pour reporter la notification de la sentence ».À la suite du verdict, la fédération marocaine a annoncé vouloir « engager toutes les procédures légales nécessaires afin de contester » la décision. Elle évoque notamment un contact présumé entre le juge arbitral allemand Ulrich Haas et le président de la FSF, 48 heures avant le prononcé de la sentence. Le Maroc pourrait ainsi saisir le Tribunal fédéral suisse, compétent pour examiner certains aspects procéduraux, mais non pour rejuger l'affaire sur le fond.

WARAA



ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE | AMU INAM



8220
devient un
numéro vert

- Informations
- Conseils
- Réclamations
- Plaintes

Contactez-nous
8220
Appels désormais gratuits

INAM, toujours à votre écoute !